

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**Service Administration Interne  
MR/AY/MW/MOG**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le 16 février à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel RICART, Maire :

**Etaient présents** : M. RICART, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN (jusqu'au point n°12 inclus), Mme ANDRIEU, M. PHOMNOUANSY, M. PHAM PHU.

**Absents excusés** : M. YUSTE qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. LATOUILLE qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. RICART, M. MEGE qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, M. COPIN à compter du point n°13, M. CADET qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU.

**Absent** : Néant.

Madame Marie-Victoire NKABA est élue secrétaire de séance.

**1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre LUCAS du Conseil Municipal, Monsieur le Maire installe Madame Bernadette CAUDRON en qualité de nouvelle conseillère municipale.

**2. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014.****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR** (M. RICART, M. YUSTE qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014.

**3. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DESIGNE** Madame Bernadette CAUDRON, conseillère municipale missionnée Défense, en qualité de correspondant Défense au sein du Conseil Municipal de Lognes.

**4. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** de désigner en remplacement de Monsieur Jean-Pierre LUCAS, Madame Bernadette CAUDRON, membre des commissions suivantes :

- La commission municipale « Urbanisme/Habitat »,
- La commission municipale « Travaux/Cadre de vie »
- La commission municipale « Service aux usagers/Vie quotidienne ».

**5. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES (CPRH).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**PROCEDE** au remplacement de Monsieur Jean-Pierre LUCAS par l'élection au scrutin public en qualité de délégué suppléant, représentant du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SI.CPRH) :

**DESIGNE** Madame Bernadette CAUDRON pour siéger au C.P.R.H. en qualité de délégué suppléant.

**6. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** de fixer à 6 le nombre de ses membres élus avec la composition suivante :

- 5 membres de la liste « Lognes pour Tous »
- 1 membre de la liste « Le Lognes de Demain »

**DECIDE** de désigner par un scrutin public les conseillers municipaux suivants qui y participeront :

- **5 membres de la liste « Lognes pour Tous »**
  - Madame Annick MIGNON
  - Madame Chantal ZAHLAOUI
  - Monsieur André YUSTE
  - Monsieur Francis MASANET
  - Madame Corinne LEHMANN
- **1 membre de la liste « Le Lognes de Demain »**
  - M. Hervé CADET

**7. ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE CHAMPS-SUR-MARNE POUR DES OPERATIONS DE MISE SOUS PLI.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat pour la mise sous pli des élections départementales des 22 et 29 mars 2015,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document y afférant.

**8. MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE ET L'AMICALE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA COMMUNE DE LOGNES (A.O.S.C.L.).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR** (M. RICART, M. YUSTE qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

**DECIDE** de modifier en les termes suivants l'article IV du protocole d'accord conclu entre la commune et l'Amicale des Œuvres Sociales de la commune de Lognes :

*« La commune de Lognes accordera une subvention à l'A.O.S.C.L dont le montant forfaitaire sera négocié chaque année avec l'association. »*

**DIT** que les autres dispositions du protocole voté par délibération n°166/2008 en date du 23 juin 2008, demeurent inchangées.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole d'accord, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**9. ACOMPTE SUR SUBVENTION A L'AMICALE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA COMMUNE DE LOGNES (A.O.S.C.L.) - ANNEE 2015.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR** (M. RICART, M. YUSTE qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

**DECIDE** de verser à l'Association des Œuvres Sociales de la Commune de Lognes (A.O.S.C.L) un acompte sur subvention de fonctionnement de 20 000 €, au titre de l'année 2015.

**PRECISE** que cet acompte sera déduit du montant de la subvention 2015,

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal de 2015.

**10. AVIS DE LA COMMUNE DE LOGNES SUR LA CESSION PAR LA SAHLM LOGEMENT FRANCIEN DES TERRAINS SIS 13 RUE DE LA MAISON ROUGE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR** (M. RICART, M. YUSTE qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. PHOMNOUANSY), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

**N'EMET** pas d'objection à la décision de la SAHLM Logement Francilien de vendre les terrains sis 13 rue de la Maison Rouge à Lognes,

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**11. RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2017 - « CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT » ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR** (M. RICART, M. YUSTE qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. PHOMNOUANSY), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

**APPROUVE** les termes de la « Convention d'Objectifs et de Financement » entre la commune de Lognes et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne relative au contrat Enfance Jeunesse pour les années 2014-2017.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

## **12. LABELLISATION DE LINFOJEUNE EN BUREAU INFORMATION JEUNESSE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**SOLLICITE** les services de l'Etat pour la labellisation de Linfojeune en Bureau Information Jeunesse dans le cadre du Réseau Départemental et Régional de l'information jeunesse

**AUTORISE** le Maire à engager toutes démarches pour cette labellisation.

## **13. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (D.O.B.).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2015 présentées par Monsieur le Maire.

## **14. ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2014.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**PAR 31 VOIX POUR** (M. RICART, M. YUSTE qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, Mme ANDRIEU, M. CADET qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. PHOMNOUANSY), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

**APPROUVE** le tableau des emprunts au 31 décembre 2014 qui figurera à l'annexe du compte administratif.

## **15. SUBVENTION A LA M.D.A.V.A.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 31 VOIX POUR** (M. RICART, M. YUSTE qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. RICART, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DUONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, Mme ANDRIEU, M. CADET qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. PHOMNOUANSY), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

**DECIDE** de verser à la Maison de l'Animation et de la Vie Associative (M.D.A.V.A.) une subvention de 13 000 €.

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire,

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal.

## **16. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CONSIGNE A VELOS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE/VAL MAUBUEE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention d'occupation du domaine public ci-annexée, conclue à l'euro symbolique, pour l'aménagement d'une consigne à vélos par la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

## **17. MOTION.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le texte de la motion suivante :

Le Conseil communautaire a voté à l'unanimité le jeudi 29 janvier 2015 la motion sur le renforcement du réseau de bus sur le territoire du Val Maubuée ci-dessous exposée :

« La première phase du schéma de restructuration du réseau de bus du Val Maubuée, voté par le STIF en 2011, a été mise en œuvre avec succès en début d'année 2012 notamment au profit des usagers de Champs-sur-Marne et d'Emerainville.

Fruit d'un long travail de concertation et d'un accord entre tous les acteurs (agglomération, communes, RATP et STIF), ce schéma a pour objectif de mieux relier les quartiers du Val Maubuée entre eux et d'augmenter l'offre de rabattement vers les gares. Il est aujourd'hui remis en cause par le STIF.

Si des adaptations à ce schéma élaboré il y a 3 ans sont nécessaires pour prendre en compte l'arrivée prochaine du Grand Paris Express, cela ne peut en aucun cas justifier un décalage de plusieurs années de l'amélioration du réseau actuel.

C'est pourquoi, le Conseil communautaire, dans l'intérêt des habitants et des entreprises du territoire, demande que le renfort de l'offre soit mis en œuvre au plus tôt. S'agissant des modifications d'itinéraires, les discussions doivent se poursuivre.

Le schéma objectif assurait un équilibre général approuvé par tous. Les propositions du STIF ne doivent pas léser une partie de la population au profit d'une autre. Le Conseil communautaire sera particulièrement vigilant à ce que les changements de trajet ne réduisent pas l'offre existante, en particulier, au vu des premiers échanges et sans prétendre à l'exhaustivité, pour la desserte de Pariest, de la rue de Paris à Torcy, ou encore de la Chocolaterie à Noisiel.

Considérant les différents points exposés ci-dessus, le Conseil communautaire demande au STIF, qu'au regard du retard d'ores et déjà accumulé, les études complémentaires soient menées au plus vite pour une mise en œuvre opérationnelle dans les meilleurs délais, sans sacrifier à la nécessaire association au plus près de la Communauté d'agglomération et des six communes du Val Maubuée.

Si l'arrivée du Grand Paris Express à Noisy-Champs en 2020 est une perspective très positive pour la desserte du territoire, il est urgent et nécessaire d'améliorer dès maintenant le réseau de bus du Val Maubuée ».

Le Conseil municipal de Lognes s'associe pleinement à cette démarche vis-à-vis du STIF. Il est urgent d'améliorer la desserte de tous les quartiers et leurs liaisons avec les pôles gares RER ou SNCF.

## **18. COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

\* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les communications du Maire :

| <b>Décisions du Maire prises en vertu de la délégation<br/>prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</b> |             |  |
|---|-------------|--|
| <b>N°<br/>D'ORDRE</b>   | <b>DATE</b> | <b>OBJET</b>   |
| 236/2014  | 05/12/2014  | Contrat de maintenance d'un terminal de paiement électronique IWL 250 PEM CAM2 avec la société JDC SA  |
| 237/2014  | 05/12/2014  | Avenant n°1 au contrat de concession de fréquence RPX avec la Société RPX avec la société Desmarez.  |
| 239/2014  | 08/12/2014  | Marché public relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison des Jeunes et de la Culture et d'un Local Collectif Résidentiel (LCR). |
| 240/2014  | 08/12/2014  | Contrat de coréalisation « Time of no reply » (a tribute to Nick Drake)  |

|          |            |  |
|----------|------------|--|
|          |            | le mardi 18 novembre 2014.   |
| 241/2014 | 08/12/2014 | Diffusion du film « Nelson Mandela, au nom de la liberté » de J. Calmette le vendredi 5 décembre 2014.   |
| 242/2014 | 12/12/2014 | Contrat d'entretien de la balayeuse de trottoirs tennant type applied 414 RS n°1104100 avec la société APP Environnement.  |
| 256/2014 | 17/12/2014 | Contrat de coréalisation avec la Ferme du Buisson pour le spectacle « Jur » du 19/12/14.   |
| 258/2014 | 18/12/2014 | Convention de vente et livraison de repas sous forme de denrées brutes pour 3 structures Petite Enfance du 01/01/15 au 31/03/15 avec la société ELRES SAS.                             |
| 001/2015 | 06/01/2015 | Souscription d'un abonnement au service de documentation juridique en ligne avec la société Lexis Nexis.   |
| 002/2015 | 15/01/2015 | MAPA relatif aux classes de découverte – années scolaires 2014/2015 – 2015/2016. Lot n°1 : classe « marine » incluant la découverte du milieu marin et le patrimoine de la région.     |
| 003/2015 | 15/01/2015 | MAPA relatif aux classes de découverte – années scolaires 2014/2015-2015/2016 – lot n°2 'patrimoine » incluant la découverte culturelle et historique de la région.                    |
| 007/2015 | 28/01/2015 | Mise à disposition de la SAAAIS Méлина de six emplacements de parking au sous-sol du centre administratif pour les périodes du 19/02/15 au 02/03/15 et du 22/04/15 au 04/05/15 inclus. |

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20**

\*\*\*\*\*

Michel RICART

Maire de Lognes